

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 06/09/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15      Présents : 11      Votants : 14

**Présents** :

Guy DERBOIS, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Pascale MEYER, Fabien PLAUD, Nicolas DESCHAMPS, Benoit ARTAULT, Philippe MAES, Guillaume MAIO, Béatrice GREFF, Mireille LE POCHAT.

**Absents** : Laëtitia ROUAULT, Isabelle COMTE, Didier LOLLIVIER, Joël COUTANT.

**Pouvoirs** : Laëtitia ROUAULT a donné pouvoir à Pascale Meyer, Isabelle COMTE a donné pouvoir à Jean-François NEDELEC et Didier LOLLIVIER a donné pouvoir à Claude MAMOU

**Secrétaire de séance** : Nicolas DESCHAMPS

---

**N°24/2024 – Tarifs communaux à compter du 11/09/2024**

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que les horaires de fermeture de la garderie scolaire ont été modifiés pour l'année scolaire 2024-2025 passant de 19h à 18h30.

Considérant ce changement d'horaire, il est nécessaire de modifier l'heure d'application de la majoration appliquée au-delà de l'heure de fermeture.

Considérant que la commune se réserve le droit de ne pas appliquer cette majoration en cas de force majeure par décision du Maire et de sa 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'enfance.

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE :**

- De fixer les tarifs communaux comme suit à compter du 11/09/2024 :

- D'autoriser le Maire après validation en bureau des adjoints à appliquer des exonérations ou des tarifs préférentiels dans le cadre d'évènements caritatifs ou pour des demandes de dérogation spécifiques.

<b>Services périscolaires</b>		
Repas	Unitaire	4,35 €
Garderie du matin de 7h30 à 9h	Le quart d'heure	0,50 €
Goûter de 16h30 à 17h	Unitaire	1,59 €
Garderie du soir de 17h à 19h	Le quart d'heure	0,50 €
<b>Services périscolaires HORS COMMUNE</b>		
Repas	Unitaire	4,99 €
Garderie du matin de 7h30 à 9h	Le quart d'heure	0,57 €
Goûter de 16h30 à 17h	Unitaire	1,81 €
Garderie du soir de 17h à 19h	Le quart d'heure	0,57 €
<b>Majorations</b>		
Repas non commandé	Unitaire	6,37 €
Goûter non commandé	Unitaire	2,21 €
Garderie après 18h30 par enfant	Le quart d'heure	10,00 €

<b>Photocopies</b>		
Associations du Hézo – Noir et Blanc	Le format A4	0,10 €
	Le format A3	0,20 €
Associations du Hézo – Couleur	Le format A4	0,40 €
	Le format A3	0,80 €
Privé – Noir et Blanc	Le format A4	0,30 €
	Le format A3	0,50 €
Privé – Couleur	Le format A4	0,60 €
	Le format A3	1,20 €

<b>Plastifieuse</b>		
	Le format A4	1,50 €
	Le format A3	2,50 €

<b>Cimetière</b>		
Concession de 2 m2	15 ans	150,00 €
	30 ans	400,00 €
Cavurne de 1 m2	15 ans	450,00 €
	30 ans	900,00 €

<b>Divers</b>		
Pose de buse	Le mètre linéaire	150,00 €
Bois en vrac	Le m3	30,00 €
Participation voyage collégiens et lycéens	Par élève	65,00 €

<b>Location du podium roulant (6 m largeur x 7,60 m longueur)</b>	
Commune du Hézo ou de Surzur	Gratuit et sans caution
Personnes morales du Hézo ou de Surzur*	300,00 € pour 3 jours maximum
Autres communes ou autres personnes morales*	350,00 € pour 3 jours maximum
Caution	1 000,00 €

\* Possibilité de frais supplémentaires par la commune de Surzur en cas de déplacement du podium par les agents communaux

<b>Exposition non professionnelle dans les locaux communaux (communes de la presque île uniquement)</b>		
Droit d'accroche	Par exposant	20,00 €
Frais d'exposition	Par jour	10,00 €

<b>Location salle polyvalente TARIF ETE</b>	½ jour*	1 jour	2 jours	Jour supp	
Résident		310,00 €	515,00 €	205,00 €	
Non résident		670,00 €	930,00 €	255,00 €	
Association communale (lundi au jeudi)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
A partir de la 3 <sup>ème</sup> location du vendredi au dimanche		310,00 €	515,00 €	205,00 €	
Si vente de billets à l'entrée en supplément		130,00 €	255,00 €	130,00 €	
Association hors commune moins de 2h	85,00 €				
Association hors commune plus de 2h	310,00 €	515,00 €	720,00 €	205,00 €	
Entreprise privée	410,00 €	720,00 €	1 240,00 €	410,00 €	
Exposition professionnelle	205,00 €	360,00 €	620,00 €	205,00 €	
*1/2 jour = de 9h à 12h30 ou 13h30 à 17h30					

<b>Location salle polyvalente TARIF HIVER (Du 01/11 au 31/03)</b>	1/2 jour*	1 jour	2 jours	Jour supp	Réveillon
Résident		335,00 €	565,00 €	230,00 €	875,00 €
Non résident		695,00 €	980,00 €	285,00 €	1 290,00 €
Association communale (lundi au jeudi)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
A partir de la 3 <sup>ème</sup> location du vendredi au dimanche		335,00 €	565,00 €	230,00 €	
Si vente de billets à l'entrée		155,00 €	310,00 €	155,00 €	
Association hors commune moins de 2h	90,00 €				
Association hors commune plus de 2h	325,00 €	540,00 €	770,00 €	230,00 €	
Entreprise privée	425,00 €	745,00 €	1 290,00 €	435,00 €	
Exposition professionnelle	220,00 €	385,00 €	670,00 €	230,00 €	
*1/2 jour = de 9h à 12h30 ou 13h30 à 17h30					

<b>Suppléments</b>					
Remise des clés la veille de 17h à 20h	50,00 €				
Location et installation du podium	260,00 €				
Ménage	210,00 €				
<b>Caution</b>					
Salle	1 000,00 €				
Ménage	210,00 €				
Tri sélectif	100,00 €				

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, **Guy DERBOIS**

Le secrétaire de séance  
**Nicolas DESCHAMPS**

Délivré à : Guy DERBOIS  
Emis par : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID  
Valide à partir de : 30 mai 2023 14:14:13  
Valide jusqu'au : 30 mai 2026 14:14:13

